

FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, la formation tendra à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion socio-professionnelle,
- répondre aux besoins et demandes des milieux socio-économiques.

Finalités particulières

La formation visera à donner à l'étudiant les compétences, dans le domaine de la chimie appliquée, telles que décrites dans le profil professionnel de l'opérateur pour le traitement des déchets solides Niveau 2 - programme Euroqualification - groupe Environnement - développement local.

Profil Professionnel

Compétences Fondamentales :

1. Connaître les déchets et leur gestion (filères) ainsi que l'organisation administrative locale les concernant (aspects socio-économiques et d'aménagement du territoire). (en lien avec 10.).
 - 1.1. Stockage.
 - 1.2. Traitement par compostage.
 - 1.3. Traitement par incinération.
 - 1.4. Recyclage.
2. Effectuer les observations de base sur les différentes sortes de déchets.
 - 2.1. Faire la classification des déchets.
 - 2.2. Trier les déchets.
 - 2.3. Savoir mesurer les déchets (poids, volumes). (en lien avec 11. 19. et 20.).
3. Utiliser rationnellement, surveiller et entretenir les équipements courants des installations : électricité, plomberie, sanitaire, menuiserie, peinture, chauffage central, ...

4. Assurer la conduite et l'entretien des équipements courants des engins nécessaire aux fonctionnements des installations : balances, broyeurs, compacteurs, pelle mécanique, élévateur à fourche, camionnette, ...
5. Constater les anomalies dans le déroulement du processus de travail et opérer les corrections nécessaires. (en lien avec 13.).
6. Accomplir toutes les opérations nécessaires pour la propreté de l'installation et de son site.
7. Accomplir toutes les opérations nécessaires pour la sécurité et la protection des personnes et de l'environnement à l'intérieur de l'installation. (en lien avec 8., 9., 12. et 17.).
8. Accomplir toutes les opérations nécessaires pour la protection de l'environnement avoisinant le site. Par exemple : surveiller et entretenir les installations de récolte et d'élimination des eaux. (en lien avec 7., 9., 12. et 17.).

Connaissances Spécifiques :

9. Connaître les dangers potentiels pour l'homme et l'environnement des déchets et des produits auxiliaires de traitement. (en lien avec 7., 8., 12. et 17.).
10. Connaître et appliquer la réglementation sur les déchets. En particulier, connaître le plan d'élimination des déchets pour la région concernée. (en lien avec 1.).
11. Effectuer les analyses physiques, physico-chimiques et biologiques simples (poids spécifique, teneur en eau, pH, substances organiques, rapport carbone/azote, ...) (en lien avec 2., 19. et 20.).
12. Connaître les signalisations spécifiques sur les produits particuliers (étiquettes, codes, symboles ...) et prendre les précautions nécessaires pour leur stockage, leur maniement et leur traitement. (en lien avec 7., 8., 9. et 17.).
13. Réaliser les opérations spécifiques normalement requises dans le champ d'activité à l'intérieur duquel il opère :
 - 13.1. Dans un **parc à conteneurs**, assurer la réception des déchets, les stocker et gérer le stockage, renseigner les usagers.
 - 13.2. Dans les **décharges fermées**, utiliser les équipements de valorisation des gaz.

- 13.3. Dans les *usines de compostage*, contrôler le processus de compostage, préparer le compost produit pour la commercialisation et assurer la maintenance des équipements électriques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques.
 - 13.4. Dans les *usines d'incinération*, connaître le processus de traitement thermique et mécanique des déchets. Pouvoir ajuster les réglages en fonction des types de déchets en entrée et/ou réguler l'enfournement. (en lien avec 5.).
14. Utiliser, surveiller et entretenir les équipements techniques spécifiques des installations dans lesquelles il opère.
- 14.1 Installation de réception, de tri et de pré traitement des déchets pour les *parcs à conteneurs ou décharges contrôlées*.
 - 14.2. Installation de *compostage*.
 - 14.3. ...

Compétences Communes : (Pouvant être communes à plusieurs métiers)

- 15. Utiliser un téléphone, un fax, un planning.
- 16. Conduire un véhicule et les engins spéciaux.
- 17. Connaître et appliquer la réglementation concernant la sécurité et l'hygiène du travail ainsi que sa prévention. (en lien avec 7., 8., 9. et 12.).
- 18. Appliquer les premières interventions en cas d'accident à l'intérieur de l'installation.
- 19. Assurer l'enregistrement des différentes opérations par la tenue de cahier de travail, d'inventaire; remplir les imprimés d'accompagnement et les déclarations d'accident. (en lien avec 2., 11. et 20.).
- 20. Avoir des connaissances de bases en calcul, entre autres savoir utiliser les unités physiques. (en lien avec 2. 11. et 19.).

Compétences Personnelles ou Comportementales :

- 21. Précision.
- 22. Autodiscipline : horaire, tabac, alcool.
- 23. Capacité d'autonomie et de responsabilisation, selon le niveau requis.

24. Respect des consignes.
25. Multifonctionnalité et flexibilité par rapport au travail.
26. Capacité d'organiser son travail selon un ordre logique.
27. Facilité d'approche et de rapport harmonieux avec le public.
28. Capacité de communication verbale et de gestion des situations particulières.
Par exemple : liées à l'acceptabilité des déchets.

Compétences Novatrices :

29. Sensibilité et motivation aux problèmes de l'environnement et savoir les communiquer.

Annexe 2.
Date : 21/06/93.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Avoir suivi 9 années de scolarité obligatoire.

Annexe 3.
Date : 21/06/93.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Aucune.

PROGRAMME

Le programme du cours est basé sur le cahier des charges réalisé par l'Institut Eco-Conseil de la Communauté française de Belgique dans le cadre du programme Euroqualification : Environnement - développement local pour la formation d'opérateurs pour le traitement des déchets solides - Niveau 2.

Cahier des charges.

- 1.1. Savoir effectuer des mesures physico-chimiques simples des eaux, à l'aide de kit de mesure :
 - volume,
 - débit,
 - pH,
 - température,
 - oxygène dissout,
 - conductimétrique,
 - turbidité, selon les besoins, d'autres éléments peuvent être ajoutés.
- 1.2. Savoir effectuer les mesures à l'aide d'appareillages automatiques ou semi-automatiques d'échantillonnage et de mesures.
- 1.3. Savoir effectuer, selon des règles et les normes en vigueur, une prise d'échantillon d'eau ainsi que son conditionnement en fonction des analyses à y faire exécuter par un laboratoire agréé.
- 1.4. Savoir interpréter les mesures effectuées à l'aide d'une des méthodes vues aux points 1.1 et 1.2. et pouvoir en déduire, dans des limites préétablies, une action concrète pour la maintenance de son installation :
 - correction des paramètres de gestion,
 - déclenchement manuel d'une alarme ou d'une mise en alerte.
- 2.1. Savoir effectuer une prise d'échantillon :
 - d'un déchet particulier dans la masse,
 - d'un échantillon représentatif de la masse total des déchets (homogénéisation, représentativité, ...)
- 2.2. Doit savoir conditionner cette prise d'échantillon en fonction des analyses à y faire effectuer par un laboratoire agréé.

2.3. Doit être capable d'effectuer, sur les déchets, les mesures physico-chimiques ou les estimations suivantes :

- volume, taille,
- poids,
- teneur en eau,
- pH (pour les liquides),
- selon les besoins, d'autres paramètres peuvent être mesurés.

Concernant les mesures à effectuer sur les liquides cfr. point 1.1.

2.4. Sur base des estimations ou des mesures effectuées sur place (cfr. point 2.3.) ou en laboratoire (cfr. points 2.1. et 2.2.), savoir, à l'aide de tableau ou d'abaque en déduire :

- le pouvoir calorifique,
- les précautions à mettre en oeuvre pour leur manipulation et leur stockage,
- dans un cadre préétabli, la modification des paramètres de gestion de l'installation.

CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation l'opérateur sera capable, de manière satisfaisante,

- d'effectuer les contrôles des eaux de ruissellement;
- d'effectuer les analyses physiques, physico-chimiques et biologiques simples des déchets solides;

afin d'en déduire, dans des limites préétablies, l'action à mener, à savoir :

- correction de gestion,
- déclenchement d'alarme ou mise en alerte.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

- soit

un enseignant

- soit

un expert dans le domaine relatif au cours donné.